EDASOP
Ecole des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

FORMATION CONTINUE 2022

VISIOCONFERENCE

DROIT DES CONTRATS

LA REFORME DU DROIT DES CONTRATS : ASPECTS NOVATEURS (DEVOIR D'INFORMATION, CLAUSES ABUSIVES, IMPREVISION…)

Jeudi 15 décembre
De 9h30 à 12h30
et
de 14h00 à 17h00

Nathalie PICOD
Maître de conférences à
UT 1 Capitole
Yves PICOD
Professeur à l'Université de Perpignan
Directeur de l'Ecole doctorale

190€ la séance
160€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité d'appréhender la réécriture du droit des contrats par l'ordonnance du 10 février 2016 et la loi de ratification du 20 avril 2018 dans ces aspects les plus novateurs et actuels.

Pré requis :
Être Avocat.

Programme :

Rappel des points clés de la réforme du droit des contrats :

- Nouvelles sanctions de la formation du contrat (réécriture du régime des nullités, exception de nullité, caducité…)
- Nouveaux remèdes à l'inexécution (résolution unilatérale, exécution forcée, exception d'inexécution anticipée, remplacement…), application de la réforme du droit des obligations dans le temps.

Etude des trois consécrations essentielles et novatrices de la réforme du droit des obligations :

- Devoir d'information,
- Droit des clauses abusives
- L'imprévision.

Moyens pédagogiques :
Support pédagogique remis avant la formation.
Enquête de satisfaction de la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :
Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

***Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.*

***Accès aux personnes en situation de handicap:** Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

***Référente handicap** : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr*
05 61 53 58 52